

# CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

## 1 - DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

## 2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 05 juin 2020

Nous intervenons afin de faire remarquer que ce PV du 5 juin rapporte de façon succincte les échanges lors de la contestation de la candidature de Mme Cayre à la commission des affaires scolaires – enfance et jeunesse.

Nous proposons un correctif lu en séance :

### **Demande d'ajout de précisions au PV de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2020 présenté en séance du 2 Juillet pour approbation.**

Au moment de définir et voter la composition de la commission « Affaires scolaires- Enfance-Jeunesse », le maire déclare :

*« pour cette commission, j'ai un problème. Je vois que Mado Cayre est candidate à en faire partie, et ce n'est pas possible. Dans ma campagne électorale, j'ai fait la promesse de ne pas inclure dans cette commission, des personnes ayant eu des fonctions de direction dans les écoles de la commune. Ce n'est pas contre toi, Mado (Cayre), mais tu es experte dans ce domaine, tu as exercé des responsabilités, tu es proche des personnes. Je te demande de retirer ta candidature ».*

Mme Verger acquiesce

Intervention de Christian Fages et échanges maire-Christian Fages

CF intervient et fait remarquer au Maire que *« cette disposition est contraire à la loi, le CGCT rappelant que tout élu doit pouvoir participer à la commission de son choix et qu'il n'existe aucune mesure restrictive. De plus, CF note « nous sommes dans un état de Droit et par conséquent une promesse de campagne ne peut se substituer au Droit ».* En conséquence, poursuit-il, je vous demande de retirer cette mesure à l'encontre de Mme Cayre.

*Le Maire persiste, et alors que Mado Cayre lui demande sur quel texte il s'appuie pour formuler une telle demande, il reconnaît qu'il n'en existe aucun ! Le maire réitère sa promesse de campagne et l'impossibilité pour Madame Cayre de participer à une telle commission car trop experte et impliquée ... il faut un oeil neuf dira le Maire !*

CF conclut *« cette mesure va à l'encontre de l'esprit républicain qui nous anime depuis le début de la réunion et que vous avez rappelé lors de votre élection ».*

Le maire réitère sa demande de retrait de la candidature de Mme Cayre, CF demande alors à Mme Cayre de la maintenir car elle est dans son droit.

Le maire propose alors de faire voter les membres de la commission 1 par 1, Mme Cayre y compris, alors que tous les autres votes ont eu lieu globalement et ont fait l'objet d'un compromis unanime.

M.Fages déclare que *« dans ce cas, nous déposerons un recours auprès des instances juridiques appropriées afin de faire valoir le Droit. »*

Mme Cayre intervient en rappelant qu'un conseil municipal est justement composé de personnes choisies pour leur compétence dans un domaine précis, ce qui est le cas d'un autre conseiller par exemple.

Réponse du maire : « *ce n'est pas pareil* ».

Mme Cayre maintient ma candidature.

Vote : pour chaque membre sauf Mme Cayre : 17 pour, 2 abstentions (Mme Cayre vote pour chaque autre membre) Vote sur la présence de Mme Cayre : 3 pour, 1 abstention (M. Verdier), 15 contre.

**Avec l'ajout proposé, le PV est voté à l'unanimité.**

Toutefois le maire souhaite relire le communiqué et éventuellement y apporter correction, mais il lui semble fidèle tel que libellé ci-dessus.

### **13 - INFORMATIONS DU MAIRE**

#### **1. AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE PUBLIC**

Projet de délibération

**OBJET : Arrêté portant autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune de Martel pour le recouvrement des produits locaux**

Voté à l'unanimité.

#### **2. PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2020**

Dans le dossier qui nous a été remis en début de séance, nous avons découvert le budget primitif de la commune. M. Oubreyrie informe le Conseil des grands principes retenus et des économies qu'il y a lieu d'engager face à une baisse des recettes.

**Nous allons détailler les documents qui nous ont été remis et nous reviendrons vers les Martelais pour une première analyse et avis.**

- - Taxe d'habitation : 8,82 %
- - Foncier bâti : 17,74%
- - Foncier non bâti : 164,15%

Les taux de l'année précédente sont reconduits et actent une stabilité de la fiscalité,  
**vote à l'unanimité.**

#### **3. DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PERSONNEL**

Projet de délibération

**OBJET : Délégation de signature pour le personnel administratif**

Il s'agit d'une délégation pour les actes de la vie courante d'une mairie.

Voté à l'unanimité

#### **4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

**Michel LEVET**  
**Yannick OUBREYRIE**  
**Jean-Pascal TESSEYRE**

**Voté à l'unanimité**

**ELECTION DES SUPPLEANTS :**

**Jacques MORDRET**  
**Marie-France SOURZAT**  
**Christian FAGES**

**Voté à l'unanimité**

## **5. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

**Michel LEVET**  
**Yannick OUBREYRIE**  
**Christian FAGES**

**Voté à l'unanimité**

**ELECTION DES SUPPLEANTS :**

**Jacques MORDRET**  
**Marie-France SOURZAT**  
**Madeleine CAYRE**

**Voté à l'unanimité**

## **6. CRÉATION DES COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES**

Monsieur le maire propose de créer 16 commissions :

- 1 – commission communication
- 2 – marché
- 3 – développement durable cadre de vie
- 4 – bâtiment réseau
- 5 – finances
- 6 – affaires scolaires enfance jeunesse
- 7 – voiries chemins de randonnée
- 8 – vie culturelle patrimoine événementiel
- 9 – vie économique et tourisme
- 10 – vie associative sport et loisirs
- 11 – solidarité lien social intergénérationnel
- 12 – urbanisme
- 13 – commission bourg-centre
- 14 – projet alimentaire de territoire
- 15 – voie verte et cheminement doux
- 16 – conseil municipal des jeunes

Il est retenu un maximum de 7 personnes par commission

**Voté à l'unanimité**

## 7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Réouverture de la Médiathèque à partir du 4 juillet

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 10h à 12h30

### Musée à partir du 8 juillet

Mer-Jeu-Ven de 15h30 à 18h30

### VVF à partir du 11 juillet

La baignade surveillée à partir du 11 juillet jusqu'au 16 octobre  
tous les jours de 14h à 19h

> **Equipes techniques** : recrutement de Mme Hersigny Audrey

> **Lancement de la consultation transports scolaires**

> **Rencontre Maire /S. Rigal Président du département**

**Cuisine de l'EHPAD** : Le Préfet a prorogé la mise en demeure jusqu'à la fin de l'année.

Par contre, à la question de savoir si le projet de cuisine à l'EHPAD de Martel sera enfin validé, le flou reste de mise et visiblement, la prudence des propos du maire confirment une position ambiguë du département. La précédente équipe avait dénoncé ce double langage. Visiblement cela continue...

**Collège** : Là, par contre le département confirme sa volonté d'y créer une cuisine et d'engager rapidement des travaux de réfection. Affaire à suivre.

> **Le maire informe le conseil de notre action en référé suspensif auprès du tribunal administratif de Toulouse suite à l'exclusion de Mado Cayre de la commission affaires scolaires, enfance et jeunesse.**

Il commente : « *c'est le droit de l'opposition, mais le problème, c'est le caractère suspensif concernant la délibération qui porte sur toutes les commissions municipales* ». Christian Fages lui répond que ce n'était pas notre volonté, lui ayant fait part de l'illégalité de cette mesure d'exclusion à la suite d'une promesse électorale. Le maire parle alors de la possibilité d'interpréter les textes, qu'il faut bien comprendre directeur ou ancien directeur d'école et non pas enseignant...en invoquant le risque de conflit d'intérêt moral.

En ce qui nous concerne, le refus affiché par le maire de notre candidate à cette commission, au seul motif qu'elle fut directrice d'école maternelle, est pour nous une atteinte grave au droit de l'opposition à choisir librement ses représentants au sein des commissions. C'est par ailleurs, une forme de discrimination que nous ne pouvons accepter. C'est pourquoi, comme nous l'avons annoncé, nous avons décidé de saisir le juge des référés.

Bien sûr, si ce dernier donne droit à notre requête, la délibération incluant toutes les commissions serait suspendue. Dès lors, le maire convient de convoquer un conseil municipal exceptionnel pour revoter les commissions. Il aura lieu lundi 6 juillet.

Comme nous l'avons rappelé en séance, nous serons une opposition constructive, tournée vers l'intérêt de Martel et de ses habitants, mais nous serons, aussi, vigilants au strict respect du droit.

> **le panneau de basket pour les jeunes sera installé sur le parking Monti**

> **les bals du mercredi** n'auront pas lieu cet été compte-tenu des conditions sanitaires imposées

> **Réouverture des écoles** le 5 juin avec un bilan positif

78 élèves sont inscrits pour septembre et Mme Lapeyre sera la nouvelle directrice.

RPI : à étudier la participation aux frais de fonctionnement. 148 élèves seront répartis sur 3 écoles : Martel – Baladou – Cuzance